



**Mairie de Messimy-sur-Saône**

## **Note de présentation brève et synthétique du budget 2019**

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières et essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera disponible en mairie sur demande, et sera également mise en ligne sur le site Internet de la commune.

En plus du budget communal, la commune de Messimy-sur-Saône gère un budget annexe Locaux commerciaux

### **Le cadre général du budget**

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2019 a été voté le 11 avril 2019 par le conseil municipal, en respectant le principe de l'équilibre tant en fonctionnement, qu'en investissement et en dégagant des ressources suffisantes en fonctionnement pour assurer en priorité le remboursement de la dette et financer les investissements communaux. Le budget peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie durant les heures d'ouvertures au public.

Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux publics,
- d'essayer de poursuivre des investissements utiles et nécessaires pour la collectivité.

Le budget se structure autour des sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des entretiens et affaires courants (ou section de fonctionnement), incluant notamment la rémunération des agents de la commune ; de l'autre la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

Quant au budget annexe « Locaux commerciaux », il gère l'opération concernant les trois locaux commerciaux créés au centre village, avec son assujettissement à la TVA.

## **I- BUDGET PRINCIPAL**

### **A.- La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...)

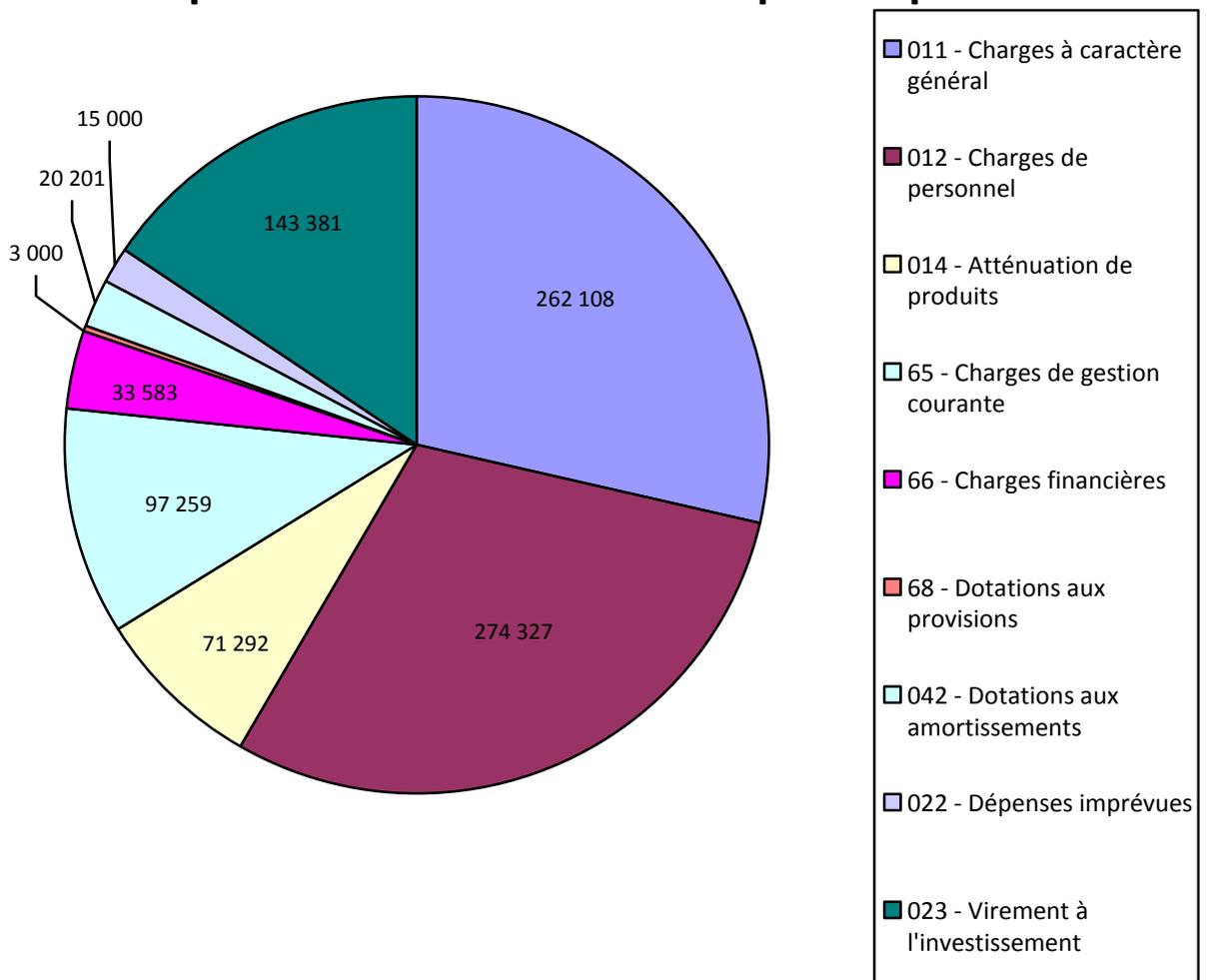
Pour la commune de Messimy-sur-Saône :

La section de fonctionnement s'équilibre à 920 151 €, soit une hausse de 2,985% du budget par rapport à celui de 2018 (893 483 €).

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2018	BP 2019	Variation
011 - Charges à caractère général	258 985	262 108	3 123
012 - Charges de personnel	243 610	274 327	30 717
014 - Atténuations de produits	72 848	71 292	-1 556
65 - Autres charges de gestion courante	90 130	97 259	7 129
66 - Charges financières	36 485	33 583	-2 902
67 - Charges exceptionnelles	38 950	0	-38 950
68 - Dotations aux provisions	0	3 000	3 000
042 - Dotations aux amortissements	25 042	20 201	-4 841
022 - Dépenses imprévues	16 714	15 000	-1 714
023 - Virement à l'investissement	110 719	143 381	32 662
<b>TOTAL</b>	<b>893 483</b>	<b>920 151</b>	<b>26 668</b>

### Dépenses de Fonctionnement par chapitre



Chapitre 011 – Dépenses à caractère général : il est essayé de maintenir les crédits alloués pour les achats, fournitures, fluides, entretiens et honoraires. L'arrêt du Temps d'activités périscolaires conduit à réaliser une économie de l'ordre de 4 200 € qui est réinjecté dans les maintenances et les fêtes et cérémonies (organisation cette année du 19 mars et du 14 juillet sur la commune). Des dépenses prévues en 2018, mais non réalisées, sont reconduites pour le contrôle des poteaux d'incendie dans le cadre de la Défense Extérieure contre l'Incendie (DECI) et le financement du service commun pour les autorisations des droits du sol. Il est également prévu des dépenses pour la reliure des registres et le transport de personnes.

Chapitre 012 – Charges de personnel : il est prévu une hausse conséquente de 30 717 € liée à la prévision d'un recrutement, avec tuilage de cinq mois, pour remplacer un agent partant à la retraite en 2019. De même, le congé longue maladie d'un agent est compensé par la réalisation d'heures complémentaires par d'autres agents. Enfin, la commune a pris en charge la rémunération des trois personnes ayant effectué le recensement de la population en janvier et février. Le personnel de la commune est composé de huit titulaires, se répartissant en un agent de catégorie A à temps complet et de sept agents de catégorie C (un temps complet et six temps non complet). Il sera donc complété en cours d'année par un agent de catégorie C à temps complet. Il y a également un agent non-titulaire en catégorie C pour pallier une partie de l'absence de l'agent en congé longue maladie.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : l'augmentation des dépenses provient de l'inscription des participations au syndicat intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, pour les travaux d'éclairage public, en fonctionnement. Une dépense sociale pour des secours d'urgence est également prévue cette année.

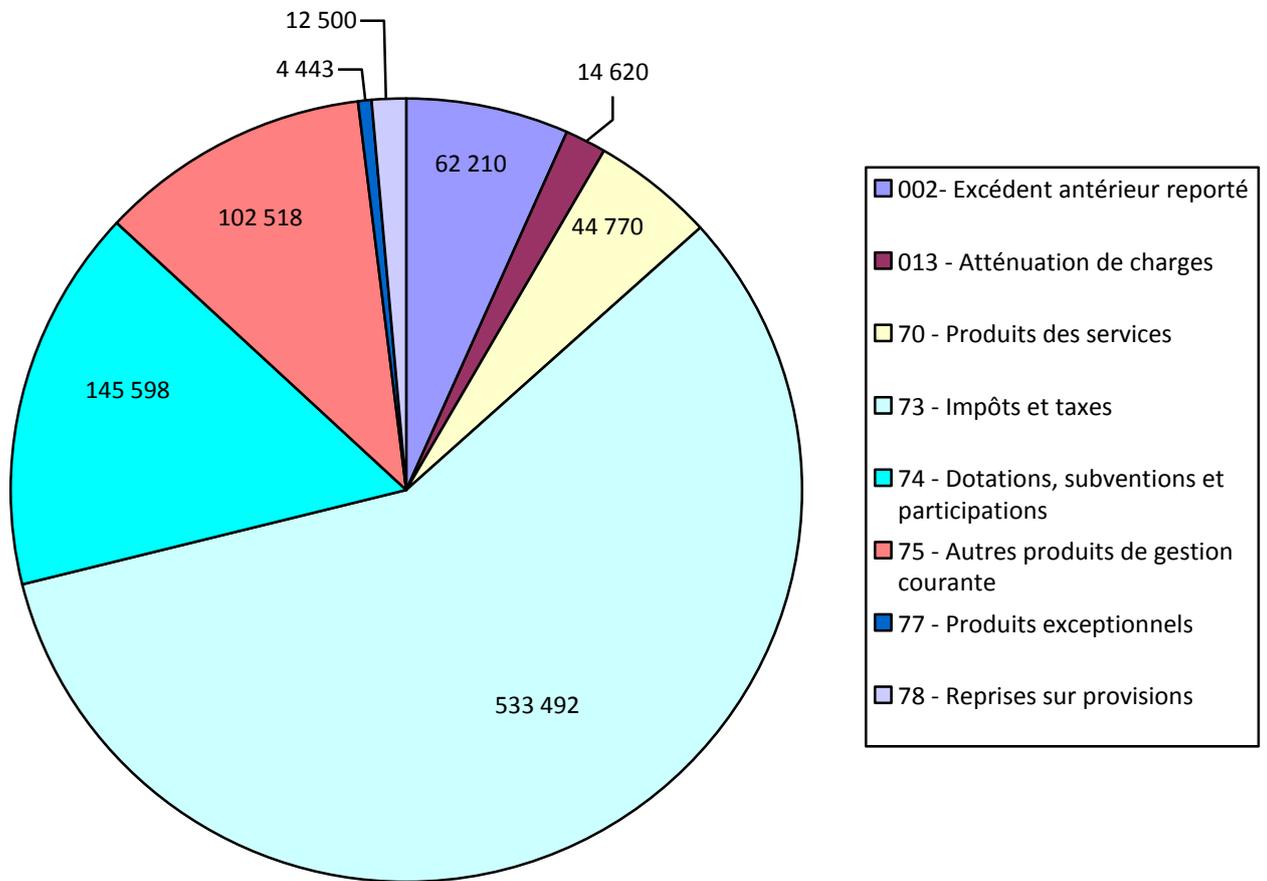
Chapitre 66 – Charges financières : les intérêts suivent le rythme normal des emprunts et donc diminuent.

Le chapitre 023 – Virement à la section d'investissement couvre le capital des emprunts et permet de dégager pour l'investissement un autofinancement net de 81 454 €, représentant plus du double que celui prévu en 2018, tout en maintenant une inscription au niveau des dépenses imprévues qui est quant à elle diminuée de moitié.

Les recettes se répartissent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2018	BP 2019	Variation
002 - Excédent antérieur reporté	65 977	62 210	-3 767
013 - Atténuation de charges	4 000	14 620	10 620
70 - Produits des services	50 009	44 770	-5 239
73 - Impôts et taxes	524 156	533 492	9 336
74 - Dotations, subventions et participations	152 136	145 598	-6 538
75 - Autres produits de gestion courante	89 289	102 518	13 229
77 - Produits exceptionnels	5 116	4 443	-673
78 - Reprises sur provisions	2 800	12 500	9 700
<b>TOTAL</b>	<b>893 483</b>	<b>920 151</b>	<b>26 668</b>

## Recettes de fonctionnement par chapitre



Chapitre 70 – Produits des services : correspondent aux recettes générées par la redevance périscolaire liée à la cantine (arrêt des TAP en 2018), les concessions cimetières, les redevances d’occupation du domaine public, les remboursements locatifs (TEOM),...

Chapitre 73 – Impôts et taxes : maintien de la fiscalité avec les taux des impôts locaux à 13,14 % pour la taxe d’habitation (taux moyen départemental : 18,84 %) ; à 13,20 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (taux moyen départemental : 15,19 %) et à 53,13 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (taux moyen départemental : 48,43 %). Le produit attendu de la fiscalité locale s’élève à 385 518 €, soit 72,26 % des recettes de ce chapitre et 41,90 % des recettes totales de la section de fonctionnement.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : la dotation forfaitaire (subvention Etat) connaît une réduction de l’ordre de 1 703 € en raison d’une réduction de la population totale de la commune diminuée cette année en raison d’une de 1 965 €). Une subvention du département est inscrite dans le cadre de la révision du Plan Local d’Urbanisme pour la phase approbation. Suite au recensement de la population, la commune perçoit une dotation de l’Etat de 2 287 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestions courantes : ce chapitre recense les loyers liés au patrimoine immobilier de la commune. Il est en hausse car tous les logements sont occupés et la fin de la remise accordée sur les loyers deux commerces. Une nouvelle recette apparaît avec la location demandée pour le pylône Free Mobile.

## **B.- La section d'investissement**

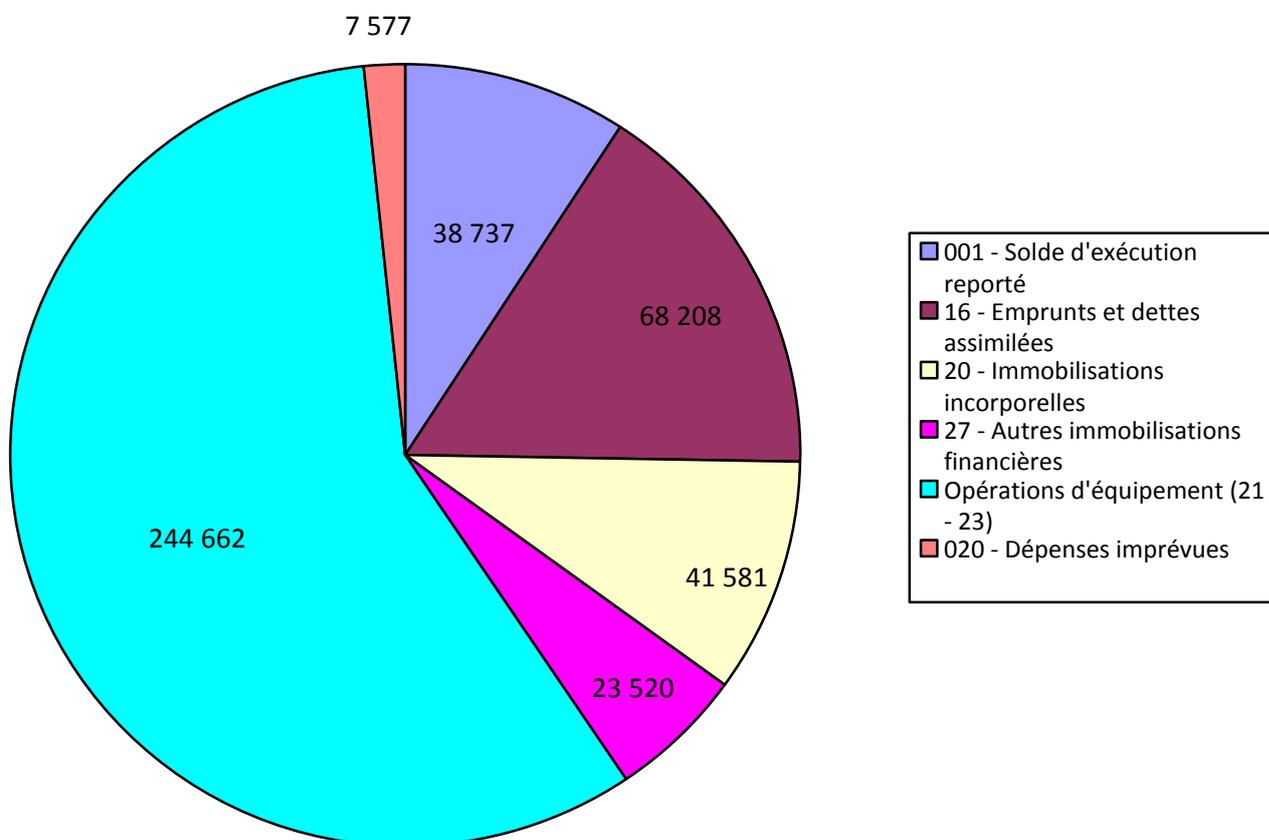
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

...  
Pour la commune de Messimy-sur-Saône, la section d'investissement s'équilibre à 424 285 €.

Les dépenses se décomposent comme suit :

CHAPITRE	BP + DM 2018	BP 2019
001 – Solde d'exécution reporté	85 014	38 737
16 - Emprunts et dettes assimilées	65 306	68 208
20 - Immobilisations incorporelles	18 809	41 581
27 - Autres immobilisations financières	23 520	23 520
Opérations d'équipement (21 - 23)	195 833	244 662
020 - Dépenses imprévues	0	7 577
<b>TOTAL</b>	<b>388 482</b>	<b>424 285</b>

### **Dépenses d'investissement par chapitre**



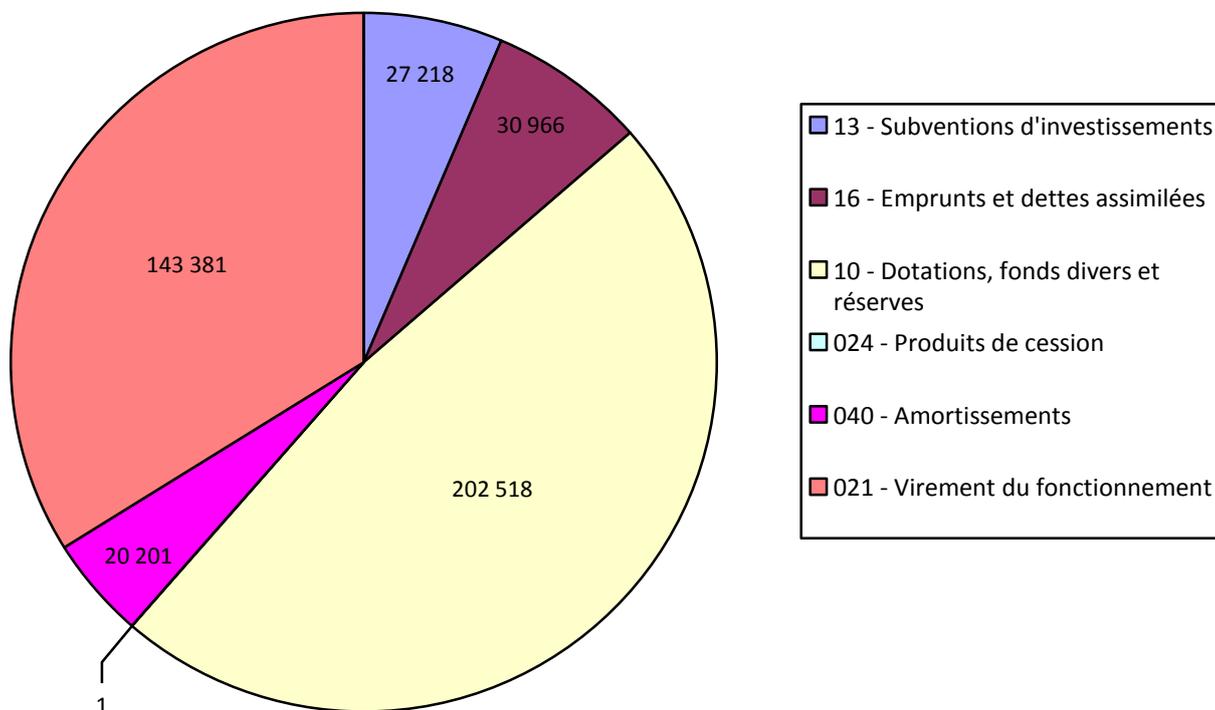
Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- le nouvel arrêt dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme avec et la prévision de son terme avec l'enquête publique et l'approbation (17 181 €),
- le zonage d'eaux pluviales, en lien avec la révision du Plan Local d'Urbanisme, et l'enquête publique (12 332 €),
- le règlement de l'étude de faisabilité pour l'aménagement de l'entrée Nord de la RD 933 et le déplacement de l'arrêt de car au Guillard ; le levé topographique pour l'aménagement de l'entrée Nord de la RD 933 et l'assistance de maîtrise d'ouvrage de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour le projet de sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933, représentant un coût total de 12 068 €
- l'acquisition de matériel informatique (ordinateur école, ordinateurs et photocopieur à la Mairie et appareil multifonction pour la bibliothèque) et autres (chaise de bureau, vitrine d'affichage, présentoir, batterie pour radar pédagogique, tronçonneuse/élagueuse, lave-verres, cendriers en béton, guirlande d'illumination et panneaux de basket muraux) pour un montant total de 12 736 €,
- la fermeture du PAV de la salle polyvalente : 1 500 €,
- la réalisation des travaux de réfection de la façade Nord de l'église : 5 476 €,
- le remplacement des volets du bâtiment épicerie/bar pour 14 244 €,
- la porte d'accès du bâtiment Presbytère pour 2 106 €,
- la réfection du petit toit du panneau d'affichage sur la place de la Mairie : 1 500 €
- l'accessibilité des bâtiments communaux : solde du programme 2018 (église) et au titre du programme 2019 (salles de réunions et salle de catéchisme), plus dossier pour les trois nouveaux locaux commerciaux : 8 521 €,
- l'aménagement du carrefour du Guillard et le déplacement de l'arrêt de car : 121 021 €
- la mise en place d'une glissière de sécurité mixte bois/métal, au titre des aménagements sécuritaires, vers le pont de la route d'Ars : 4 081 €
- la maîtrise d'œuvre, avec la publicité, pour la sécurisation de l'entrée Nord de la RD 933 : 34 000 €,
- le règlement des potelets et du prolongement du cheminement piétonnier route d'Ars, la reprise de l'accotement route d'Ars et des busages de fossés pour 27 394 €.

Les recettes sont :

CHAPITRE	BP + DM 2018	BP 2019
13 - Subventions d'investissement	17 724	27 218
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 306	30 966
10 - Dotations, fonds divers et réserves	228 690	202 518
024 - Produits de cessions	1	1
040 – Amortissements	25 042	20 201
021 - Virement du fonctionnement	110 719	143 381
<b>TOTAL</b>	<b>388 482</b>	<b>424 285</b>

## Recettes d'investissements par chapitre



Les recettes sont constituées des subventions suivantes :

- subvention de la Région de 17 011 € et du département de 10 207 € (au titre des amendes de police) pour l'aménagement du carrefour du Guillard.

Elles sont complétées par la récupération de la TVA sur les travaux 2017 (21 159 €), des taxes d'aménagement (21 994 €), de l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement (159 365 €) et d'un emprunt d'équilibre de 24 685 €.

### **C.- Autres données**

La dette de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 736 003,27 €, avec une annuité pour cette année estimée à 95 417 € (présence d'un taux variables). La commune n'a plus emprunté depuis 2005 et ne possède aucun emprunt dit « toxique ». Tous ces emprunts sont classés A (taux fixe et taux variable simple).

La commune dispose d'une capacité de désendettement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 4,07 ans (encours de la dette / épargne brut).

Les ratios ci-après permettent de situer la commune dans la moyenne de sa strate. Il est difficile d'en tirer des conclusions.

Ratios	Valeurs	Moyennes de la strate (2017)		
		Département	Région	National
Dépenses réelles de fonctionnement / population	583.09	567	618	605
Produit des impositions directes / population	299.55	282	305	299
Recettes réelles de fonctionnement / population	653.36	757	810	782
Dépenses d'équipement brut / population	175.39	282	331	286
En cours de la dette / population	635.99	731	757	606
Dotation forfaitaire / population	94.14	100	136	146

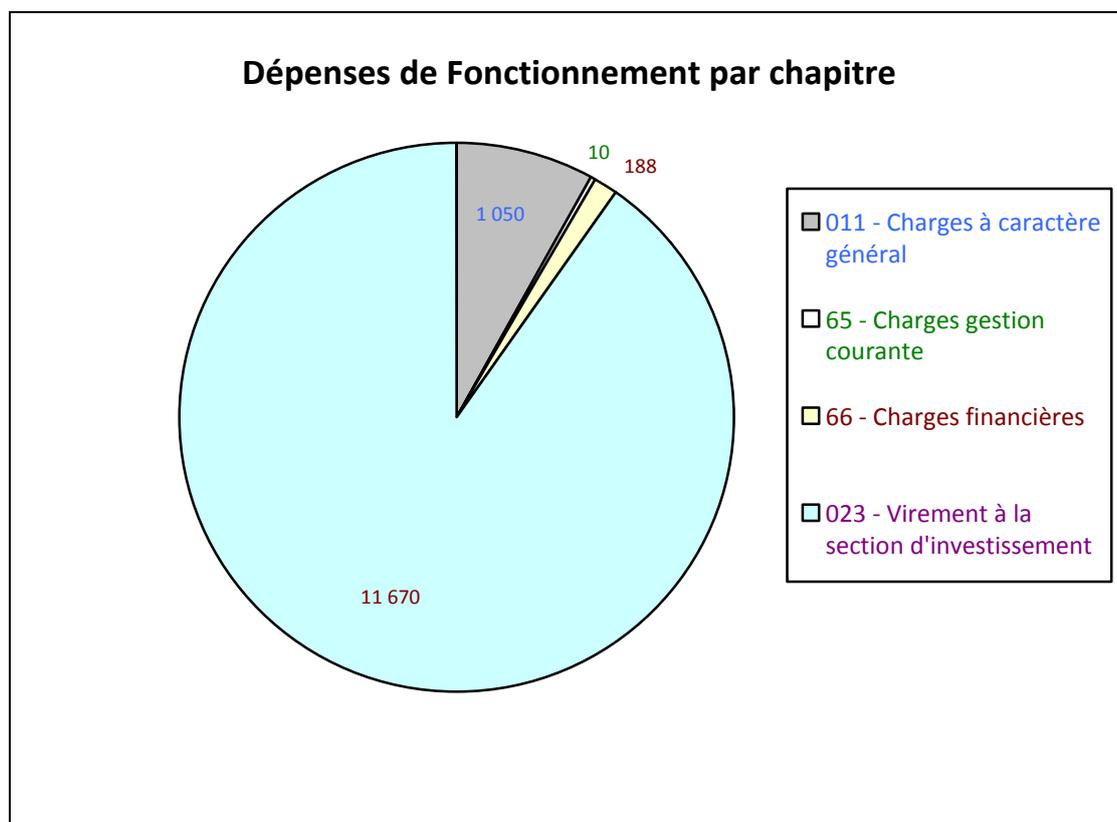
## II- BUDGET ANNEXE « Locaux commerciaux »

Ce budget a été créé en 2018 pour gérer l'opération relative à la création de trois locaux commerciaux au centre village, avec son assujettissement à la TVA. Le budget 2019 a été voté hors taxes le 11 avril 2019.

### A.- La section de fonctionnement

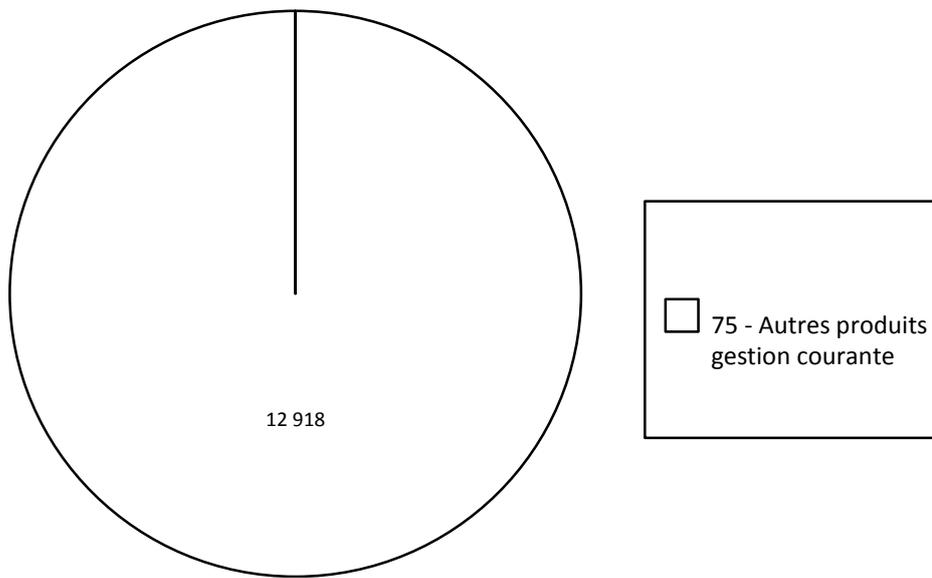
Le total des dépenses et recettes de fonctionnement s'élève à 12 918 €.

Les dépenses réelles se répartissent entre 1 050 € de charges à caractère général (8,13%), 10 € de charges de gestion courante (0,08%), 188 € de charges financières (1,46%) et le virement à la section d'investissement de 11 670 € (90,33%).



Les recettes correspondent à la location des trois locaux pendant l'année (un pour 10 mois et les deux autres pour 12 mois) représentant la somme de 12 908 € et des autres produits de gestion courante pour 10 €.

## Recettes de fonctionnement par chapitre

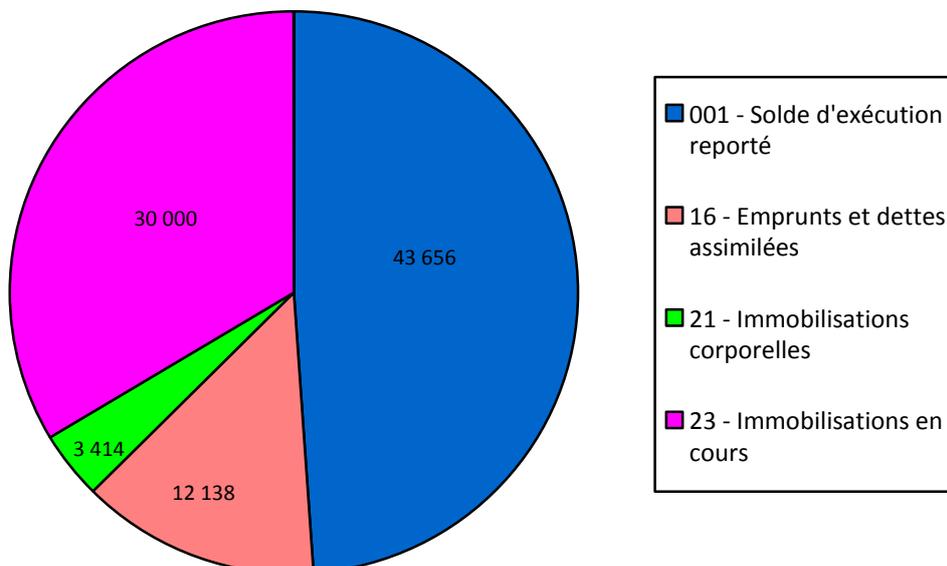


## B.- La section d'investissement

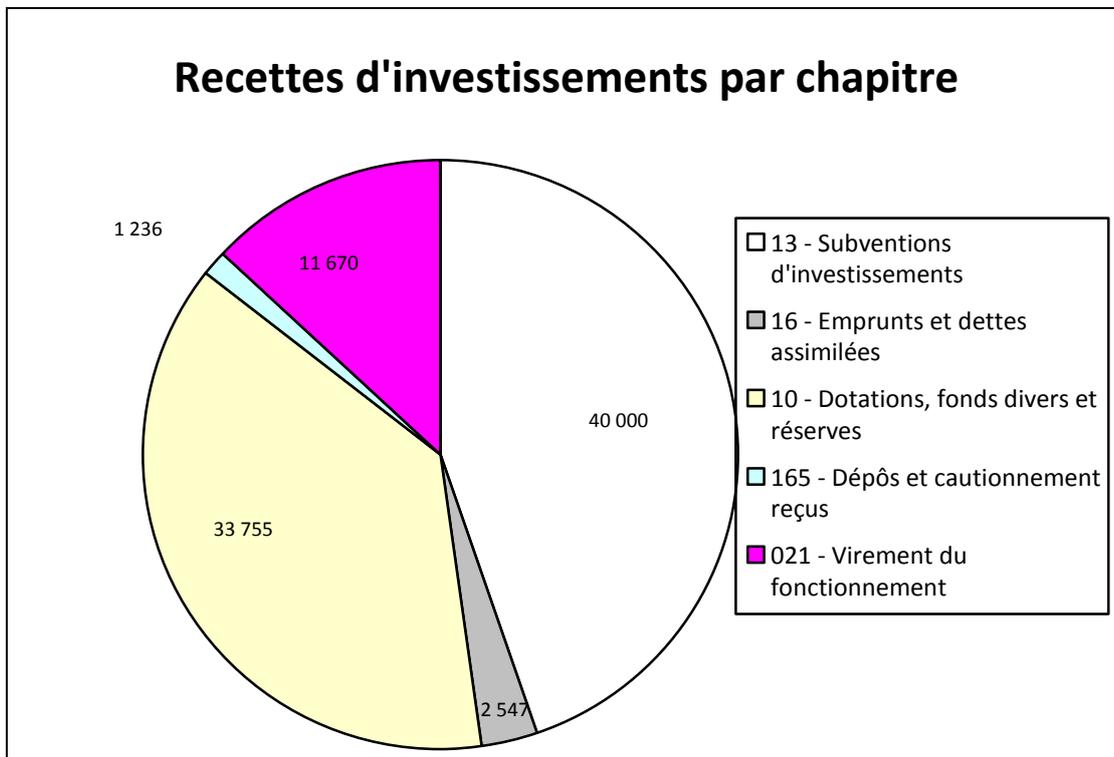
Le total des dépenses et recettes d'investissement représente 89 208 €

Outre le déficit reporté de l'exercice 2018 (43 656 €) et les emprunts et dettes assimilées (12 138 €), les dépenses de l'année 2019 portent sur les honoraires du notaire sur l'acquisition des locaux commerciaux en immobilisation corporelles (3 414 €) et pour l'aménagement intérieur du local LCO en immobilisations en cours (30 000 €).

## Dépenses d'investissement par chapitre



Les recettes se répartissent entre 40 000 € de subvention de la Région (44,84%), 33 755 € d'affectation de l'excédent de fonctionnement en investissement (37,84 %), 1 236 € de dépôts et cautionnements reçus (1,39%), 2 547 € d'emprunt d'équilibre (2,85%) et de 11 670 € de virement de la section de fonctionnement (13,08%).



### **C.- Autres données**

Un emprunt de 150 000 €, à taux fixe, a été contracté en octobre 2018 pour l'acquisition des locaux commerciaux à Logidia. La dette du budget annexe au 1<sup>er</sup> janvier 2019 est donc de 150 000 €.